

République française



Commune d'Epiais-Rhus (Val d'Oise)

COMPTE-RENDU de séance du Conseil municipal

Du 07 novembre 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaients présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Eric SAUVE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux

Absents représentés : Emilie VALETTE pouvoir à Brahim MOHA, Elodie HARDY pouvoir à Angelo NORIS, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY

Absents : néant

Le quorum est atteint.

Mme Carine ANNEQUIN a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle les points du PV du conseil municipal du 27 juin 2024 pour approbation.

Approbation PV séance précédente (27/06/2024)

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- **Pour : 12**

1- Demande de subvention auprès du PNR du Vexin Français dans le cadre du fleurissement de la rue Saint Didier

Le maire rappelle que la rue Saint Didier, lors de sa rénovation a fait l'objet de conservation de zones enherbées. Une concertation avec les habitants a été menée pour définir un fleurissement de ces zones.

M. Pellé rappelle qu'une réunion de discussion avait été annulée. M. Schmutz précise que la première réunion s'est tenue avec une bonne participation. La seconde a été annulée faute de présent. Néanmoins, la première réunion a permis de constituer quand même un dossier. Il indique que des habitants ont sollicité la mairie entre temps.

Le Maire précise que la mairie ainsi que des riverains font partis du projet pour le choix et l'entretien des futurs massifs. Le devis s'élève à 1507.16€ HT soit 1697.15€ TTC. Après subvention du PNR, le reste à charge de la commune est de 943.93€ TTC.

M. Pellé demande si différents devis ont été pris en compte.

M. Schmutz précise que la commune a été accompagnée par le PNR tout au long du projet. Deux devis ont été demandés. Le moins cher a été retenu. La commission du PNR se réunira en novembre pour définir la subvention.

Vote POUR à l'unanimité : demande de subvention au PNR pour le fleurissement de la rue Saint Didier.

2- Motion d'opposition sur le projet d'installation de l'entreprise HELIFIRST à l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles-en-Vexin

Le Maire rappelle que Mme Cesari-Giordani, sous-préfète de Pontoise, a réuni les maires de la Commission Consultative (CCE) à proximité de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles-en-Vexin pour discuter de la possibilité d'installation d'Helifirst sur l'aérodrome. Il en ressort que Anne Hidalgo, maire de Paris, souhaite récupérer la moitié des 7ha de l'aérodrome d'Issy-les-Moulineaux. Malgré le désaccord de l'Etat, Mme Hidalgo a donc décidé de récupérer la moitié de ces 7ha expulsant ainsi les sociétés privées. Seules les urgences sont autorisées à rester sur le site : EDF, secours...

Le Bourget a été proposé par Aéroport de Paris (ADP) à Helifirst en premier lieu. Mais Helifirst a refusé face aux désaccords des salariés. Après recherche, l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles-en-Vexin a été cité.

Cela représente 500 décollages et atterrissages par an minimum.

Le Président du Parc Naturel Régional du Vexin Français a décidé de regrouper tous les maires en août. Il a proposé un courrier commun de refus de cette installation.

Il rappelle que Aéroport de Paris (ADP) n'a pas besoin de l'avis des communes alentours. Néanmoins, il leur a été conseillé de prendre en compte les réticences des riverains.

M. Pellé indique qu'il ne s'agirait pas que de 1000 vols par an mais beaucoup plus. Il souligne le bruit supérieur d'un hélicoptère par rapport aux avions.

M. le Maire rappelle que la DIRAP a déjà beaucoup travaillé pour préserver un niveau de décibels plus respectueux du voisinage autour de 60/65 décibels. Les hélicoptères sont plutôt autour de 90 décibels. Les Maires alentours sont contre ce projet.

M. Pellé rappelle que le Bourget est plus approprié compte tenu de son activité actuelle.

M. Pellé demande si le PNR a pris en compte l'aérodrome dans la nouvelle charte. M. Schmutz indique qu'une action est possible en passant par la DIRAP pour enrichir la charte.

M. le Maire fait une lecture succincte du courrier du Parc Naturel Régional du Vexin Français, co-signé avec les communes alentours et propose un envoi de ce courrier à tout le Conseil Municipal pour qu'il en prenne connaissance en totalité.

M. Loizeau demande si les élus départementaux et régionaux ont été sollicités. M. Le Maire indique que cela sera fait en fonction de la réponse à notre courrier envoyé à ADP.

M. Pellé remarque que la solution du Bourget précédemment proposé à Helifirst manque dans le courrier du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

M. Le Maire rappelle que d'autres aérodromes ont été sollicités mais ceux-ci sont déjà complets.

ADP doit leur trouver une nouvelle solution.

M. Le Maire fait lecture de la délibération déjà prise par la commune de Génicourt contre l'implantation de la société Helifirst.

M. Pellé demande que soit précisé, dans la délibération d'Epiais-Rhus, qu'ADP a déjà proposé un déménagement sur le site du Bourget et que ce déménagement était possible.

Vote POUR à l'unanimité : proposition d'une motion d'opposition à l'installation d'Helifirst.
--

3- Autorisation au Maire pour que les parcelles communales ZI 266 et AE 474 affectées à l'usage public soient incorporées au domaine non cadastré

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de parcelles qu'il serait pertinent d'incorporer au domaine public :

- Parcelle AE 474 Sente des Doux : propriété du domaine privé. Mme Fessy rappelle que la sente rejoignait la rue de Normandie et donnait sur une mare qui a été comblée. Aujourd'hui cette sente mène jusqu'au lavoir et la commune souhaite qu'elle ne soit plus cadastrée pour éviter tout litige futur et/ou nécessité de rachat en cas de vente comme cela a été le cas.
- Parcelle ZI 266 Chemin de Bretagne. Mme Fessy précise qu'il s'agit d'une zone de manœuvre et non pas d'une zone de retournement. Mme Fessy et M. Pellé indiquent qu'il aurait été bien que cette parcelle

soit plutôt en copropriété avec les deux parcelles constructibles. Mme Fessy met en avant que sans cette zone de manœuvre, les futurs permis de construire peuvent être attaqués car il s'agit, selon la loi, d'une voie de plus de 50m. M. Pellé indique qu'il ne s'agit pas d'une loi mais d'un point du règlement du Plan Local d'Urbanisme. M. Le Maire rappelle que deux maisons ont été construites au fond de cette même impasse. Aucun recours n'a été déposé contre celles-ci.

**Vote à l'unanimité POUR l'incorporation au domaine public de la sente des Doux (parcelle AE 474).
REPORT de l'incorporation au domaine public de la zone de manœuvre chemin de Bretagne (parcelle ZI 266).**

4- Adhésion de la commune à l'offre Contrat Territoire Lecture déployé sur le territoire de la CCSI

M. Le Maire rappelle que la Communauté de Commune Sausseron Impressionnistes (CCSI) veut mettre toutes les bibliothèques en réseau permettant de faire des partages facilités entre bibliothèques et des accès plus vastes à la diversité de livre pour les habitants.

Volonté également de faire venir la culture dans les écoles. Lectures aux enfants, explication sur des livres, évènements inter-école pour des actions communes...

Mme Fessy demande pourquoi la convention démarre en 2023 alors que nous sommes en 2024. M. le Maire rappelle que le programme étatique a démarré en 2023.

Les enfants ont déjà participé à des actions notamment à la création d'un livre pour les cycles 3. Les enfants vont de nouveau créer un projet cette année.

M. Loizeau demande pourquoi ce n'est pas la présidente de la bibliothèque qui signe cette convention. M. le Maire précise que le CTL ne peut être signé que par les mairies adhérentes car la mairie héberge la bibliothèque. Il faut une entité communale ou étatique pour solliciter des subventions. Mais les bénévoles de la bibliothèque ont été sollicités pour participer aux différentes réunions sur le CTL et font partie intégrante du projet.

Vote POUR à l'unanimité : adhésion à Contrat Territoire Lecture

5- Renouvellement convention Ciné Rural 60

M. Le Maire rappelle la procédure pour continuer de bénéficier de l'activité cinéma au Foyer Rural :

- La convention pour garder l'activité du cinéma au Foyer Rural doit être signée tous les ans. La convention est pour 9 séances (environ 12 films car plusieurs films par séances à certaines dates).
- Face à l'augmentation des tarifs, la mairie a demandé des financements au Foyer Rural et à la Communauté de Communes (CCSI) :
 - Le Foyer rural participe à hauteur de 630 €.
 - La CCSI participe à hauteur de 600 €.
 - La commune prend en charge 668 €.

Le Conseil Départemental donnait une subvention mais celle-ci a été retirée il y a deux ans (cela fera la troisième année en 2025). Dans le département il existe le ciné plein air et un camion itinérant. Cependant le camion a des contraintes techniques qui ne lui permettent pas de venir sur Epiais-Rhus.

M Pellé demande quelle est la fréquentation. Mme Annequin indique qu'il y a environ 20/30 personnes par séance.

Mme Fessy indique qu'il serait intéressant d'augmenter le prix de l'entrée. Mme Annequin indique que les prix d'entrée sont fixés par Ciné Rural et que la totalité est versé à Ciné rural. Mme Fessy propose un tarif plus élevé avec le différentiel reversé pour la commune. M. Le Maire indique que la somme gagnée serait dérisoire. Et cela sera difficilement envisageable. Ciné Rural risque de refuser ce type de demande. Mme Annequin rappelle que le but du cinéma dans nos villages est d'être peu cher pour être attractif, notamment compte tenu des conditions d'accueil (confortabilité des chaises limitée...).

M. Pellé demande si la demande de convention vient d'eux. Mme Annequin précise que c'est la commune qui sollicite cette activité depuis 15 ans. M. Loizeau demande si le département peut financer exceptionnellement.

M. Le Maire indique que cela a été déjà demandé mais que cela a été refusé car aucune subvention n'est prévue dans ce cadre.

Vote POUR à l'unanimité : adhésion à Ciné Rural pour 9 séances

6- Participation financière de la commune au voyage scolaire au Futuroscope en mars 2025

M. Le Maire rappelle les détails du voyage prévu selon le devis fourni par l'école :

- 35 enfants pour 3 jours au Futuroscope. Buffet le soir, repas rapide le midi. Logement à l'hôtel.
- Coût total du voyage : 9 689.66 € soit 276.85 € par enfant :
 - La caisse des écoles (OCCE) prend en charge 30€ par enfant.
 - L'association de l'école (AEB) prend en charge 40€ pour les adhérents et 20€ pour les non adhérents.
 - Le reste à charge pour les parents est de 270€ pour les adhérents AEB et 227€ pour les non adhérents.

M. Le Maire propose une aide de 30 € par enfant supplémentaire de la part de la commune. M. Loizeau propose une aide allant jusqu'à 50€ exceptionnellement compte tenu des années où le budget total n'est pas dépensé.

M. Le Maire indique que 3000 € sont toujours prévus au budget pour des bus. Ce montant n'est jamais atteint les années précédents. Le devis pour ce voyage est de 3700 € mais la commune ne souhaite pas aller au-delà des 3000€ prévus cette année. Les 700€ supplémentaires sont pris en charge par l'association des parents d'élèves (AEB).

Mme Fessy indique que cela revient déjà à 85€ par enfant pour le transport.

M. Pellé indique que le reste à charge après les différentes subventions est déjà peu élevé pour chaque famille.

Mme Fessy indique que le CCAS peut étudier d'éventuelles demandes pour les familles en difficultés.

Vote POUR à l'unanimité : participation de 30€ par enfant.

Mme Durand tient à remercier l'AEB pour sa participation auprès des familles et le paiement du supplément pour le bus. Mme Fessy indique que c'est le but de l'association.

7- Remplacement délégué suppléant CCE de l'aérodrome de Pontoise/ Cormeilles-en-Vexin de Mme Emilie VALETTE par M. Brahim MOHA

Mme Fessy demande pourquoi c'est le remplacement du suppléant et pas du titulaire.

M. Le Maire indique que les titulaires du CCE sont Boissy-L'Aillierie, Cormeilles-en-Vexin, Génicourt, des compagnies privées et des associations. Et il y a ensuite des suppléants dont Emilie Valette pour Epiais-Rhus. Malheureusement, l'emploi du temps de Mme Emilie Valette n'est pas compatible pour assister aux réunions qui ont lieu pendant les journées.

M. Le Maire lit la lettre de démission de Mme Valette liée aux horaires des réunions du CEE et propose de la remplacer.

Vote POUR à l'unanimité : remplacement de Mme Valette par M. Moha.

Questions diverses

- Prochain Conseil Municipal :

M. Le Maire indique qu'un Conseil Municipal aura lieu avant la fin de l'année pour discuter de dossiers obligatoires (prévoyance santé, mutuelle des agents...).

- Bordures des nouveaux trottoirs rue Saint Didier :

M. Sauve indique que les nouvelles bordures de trottoirs sont trop saillantes et que son véhicule a subi des dommages. M. Le Maire s'étonne de cette remarque et précise qu'en cas de circulation normale, les voitures ne doivent pas toucher les bordures de trottoirs. M. Schmutz appuie la demande de M. Sauve. Mme Fessy indique qu'il avait été demandé lors des discussions que les trottoirs soient rabaissés (type bateau) pour éviter ce genre de désagréments. M. Schmutz précise qu'il n'est pas question de remettre en question l'installation et la hauteur des trottoirs mais bien de limiter le côté saillant. M. Le Maire prend en compte la demande.

M. Pellé remet en cause les zones qui ne sont pas jointées. M. Le Maire et M. Loizeau indiquent que ce sont des joints de dilatation.

M. Le Maire déplore le manque de civisme qui conduit à des dommages matériels puisque les voitures sont forcées de frotter le trottoir pour laisser passer certains automobilistes qui roulent trop vite. La société de bus Transdev est également mis en cause dans la circulation trop rapide de ses conducteurs. M. Le Maire déplore également l'obligation par les différentes communes de financer des aménagements coûteux pour faire respecter les limitations de vitesse dans les villages (création de stop, de dos d'âne...).

- Création de terrains de pétanque :

M. Boucly propose que 5 terrains de pétanque soient créés sur le terrain de tennis. M. Loizeau met en avant le prix du gravillon très élevé pour ce type de projet : 300€ la tonne. Techniquement c'est aussi compliqué d'apporter les gravillons. M. Le Maire s'engage à étudier ce projet.

L'ordre du jour est épuisé, le CM est clos à 22H05

A Epiais-Rhus, le 07 novembre 2024

Signatures

Secrétaire de séance
Carine ANNEQUIN



Le Maire
Brahim MOHA

